Lycée La CHAMPAGNE
2 rue Harry A Earnshaw
35000 VITRÉ

Règlement de consultation valant Cahier des Clauses Administratives Particulières

Fourniture, livraison, installation et mise en service d'une scie à panneaux horizontale pour les formations de la filière bois dispensées au lycée des métiers La Champagne VITRE

MARCHÉ 2025 : Achat d'une scie à panneaux horizontale

Dépositaire de l'offre : Lycée La CHAMPAGNE
2 rue HARRY A.Earnshaw – 35500 VITRÉ

Pouvoir adjudicateur : M. Alain BOUCHEZ, Proviseur

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 13 Juin 2025 à 16h00

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat d'une scie à panneaux horizontale, sa fourniture, livraison et installation.
Le marché prendra effet à sa notification au candidat retenu.

ARTICLE 2 : Caractéristiques techniques de sécurité souhaitées

Les candidats devront proposer un matériel présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires définies par les normes NF et CE.
Le matériel doit être conforme à la réglementation en vigueur en matière de sécurité.

ARTICLE 3 : Liste des pièces constituant le dossier de consultation

- Le présent Règlement de la Consultation valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le cadre mémoire,
- Le plan du Hall Menuiserie,
- L'attestation de visite

ARTICLE 4 : Forme, prestations et conditions d'exécution du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, les règles relatives aux marchés en procédure adaptée aux articles R2123-1 et suivants.
La prestation comprendra :

- le transport, la livraison, l'installation, la mise en service, le contrôle sur site par un organisme agréé, la formation
- Le déchargement, le vendeur met à disposition à sa charge tout matériel nécessaire à l'installation. La livraison devra se faire après accord de l'établissement sur les dates et heures.
- la formation sur site pour 6 personnes minimum, qui intégrera :
    - La formation à la mise en œuvre du système,
    - une sensibilisation à la maintenance de 1er niveau

En cas de délocalisation de la formation, l'ensemble des frais afférents seront pris en charge par le vendeur.

Il sera demandé un contrôle de la machine et de son installation par un organisme agréé à l'issue de l'installation, à la charge du vendeur.

Critères d'attribution

Le choix sera effectué en tenant compte de la pondération suivante
- 40 % valeur technique et adéquation au cahier des charges
- 30 % prix
- 15% services associés, assistance technique
- 15 % qualité des conditions de livraison (installation, raccordements, délais) :

La mise en œuvre du marché relève des dispositions du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) « fournitures et services courants » définit par l'arrêté du 30 mars 2021.

ARTICLE 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Le représentant désigné par le pouvoir adjudicateur à cet effet assiste à la livraison ou à l'exécution de la prestation et procède aux opérations de vérification qui consisteront en :
- vérification quantitative et qualitative du matériel.
- démarrage du système et tests :

Le titulaire du marché devra procéder aux essais de mise en service et vérifications du bon fonctionnement de l'équipement.

ARTICLE 6 : Garantie

Les prestations font l'objet d'une garantie minimum de deux ans (pièces, main d'oeuvre et déplacement).
La garantie contractuelle prend effet à compter de la date de signature de la réception technique sur site.

ARTICLE 7 : Prix du marché

Les prix sont réputés fermes et non actualisables. Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures, ainsi que la livraison et toutes les prestations d'installation.

ARTICLE 8 : Paiement

La facture devra être adressée au nom du Lycée La CHAMPAGNE
La facture devra être déposée sur le portail CHORUS PRO.
Le règlement sera effectué par mandat administratif, au vu d'un RIB communiqué par le fournisseur comportant le n° IBAN et le BIC.

ARTICLE 9 : Règlement des litiges

Le marché est passé par une personne morale de droit public. A ce titre, il relève du contentieux administratif et de la compétence du Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dépôt de candidature

Les candidats soumissionneront au marché en remettant :
- Un extrait KBIS
- Le Règlement de la Consultation valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé (la signature du candidat vaut acceptation des conditions du marché),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le cadre mémoire,
- Le plan du Hall Menuiserie,
- L'attestation de visite

L'offre de l'entreprise devra parvenir au lycée obligatoirement avant le Vendredi 13 Juin 2025 (16h) inclus, sous peine de rejet de l'offre.

Modes de transmission du dossier :
- par dépôt sur le site internet : https://mapa.aji-france.com/
- voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Lycée La CHAMPAGNE,
2 rue HARRY A Earnshaw
35506 VITRÉ Cedex

Les propositions qui seraient remises après la date limite fixée ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.